



Arrêté N° 85 / 5147 du 09 SEP. 2025

Objet : désignation des agents chargés du contrôle sur place pour les logements du parc public et du parc privé.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment ses articles L.321-1, L.321-4, L.321-8 et R.321-12 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre entre l'État et le Département de la Sarthe du 17 mars 2023,
Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé entre l'Anah et le Département de la Sarthe du 17 mars 2023,

Considérant la nécessité, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, d'effectuer des contrôles sur place des travaux financés, que ce soit dans le parc public ou privé,

Considérant les instructions spécifiques de l'Anah concernant les dossiers de subventions dans le parc privé,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

Article 1er - Sont désignés pour contrôler sur place tout élément lié à une demande de subvention ou de conventionnement de logements :

Madame Anne-Claire MAIRESSE, cheffe du Service Habitat-Logement,
Madame Cécile HUBERT, cheffe du Bureau Habitat-Ressources,
Monsieur Simon POUZANCRE, chargé de gestion et coordinateur des dispositifs habitat,
Madame Fatima SALMANE, chargée de gestion des aides financières liées au parc public,
Madame Isabelle OGER, chargée de gestion des aides financières liées au parc privé,
Madame Allison PIERRE, chargée de gestion des aides financières liées au parc privé,
Madame Prune VINCENT, apprentie du Service Habitat-Logement.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 10 SEP. 2025
et de sa publication ou notification le : 12 SEP. 2025